38e Année - N° 2936 Paraît le Samedi 16 Janvier 1926

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,00
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Dans l'Université

« Nos collèges, disent les professeurs, vont à une mort certaine »

Les collèges communaux sont classés, depuis le 15 septembre 1925, en quatre groupes. Ceux de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Germain-en-Laye, par exemple, font partie du premier groupe ; ceux d'Ajaccio et de Soissons, du deuxième groupe ; ceux de Romorantin et de Sainte-Menehould, de Manosque, du troisième groupe ; ceux de Calvi et de Sancerre, de Sisteron, du quatrième groupe.

Le tarif des frais d'études — externat simple — et des frais de surveillance — externat surveillé, demi-pension et internat — viennent d'être fixés ainsi qu'il suit :

Des classes de mathématiques et de philosophie à la troisième : Frais d'études ; premier groupe, 378 fr. ; deuxième groupe, 324 fr. ; troisième groupe, 252 fr. ; quatrième groupe, 180 fr. Frais de surveillance, 126, 108 et 90 francs.

Des classes de la quatrième à la sixième Frais d'études : premier groupe, 297 fr. ; deuxième groupe, 261 fr. ; troisième groupe, 189 fr. ; quatrième groupe, 141 fr Frais de surveillance, 126, 108, 90 et 90 frs.

Classes primaires et enfantines. Frais d'études ; premier groupe, 180 francs ; deuxième groupe, 162 fr ; troisième groupe, 153 fr ; quatrième groupe, 108 fr Frais de surveillance : 90, 90, 72 et 72 francs.

Ainsi un enfant de quatre ans, qui payait en sixième 36 francs, va payer maintenant 180, 162, 153 ou 108 fr. comme un enfant de la septième et même comme un enfant de dix à douze ans. « Cette exagération de tarifs, dit le *Journal des Collèges*, met en péril le recrutement des collèges, et particulièrement des classes primaires et enfantines Tous les jours, en effet, les maîtres de ces classes reçoivent les doléances des parents qui viennent leur exprimer leurs regrets d'être obligés de retirer leurs enfants, faute de pouvoir payer une rétribution scolaire aussi élevée »

Il y a plus, alors que dans les écoles primaires supérieures, l'externat simple demeure gratuit, et que l'externat surveillé ne subit qu'une majoration de 6 francs — tarif ancien, 72 francs ; tarif nouveau, 108 francs, les tarifs des classes des collèges sont plus que doublés. Aussi les parents retirent-ils leurs enfants pour les confier à l'enseignement primaire supérieur.

Et la Fédération des collèges va protester hautement contre une mesure fiscale qui va « entraîner à lent délai la disparition des petits collèges, en attendant celle non moins certaine, bien que plus lente des classes de premier cycle.

NOTES D'UN PASSANT

LE REVEIL DU CONTRIBUABLE

La protestation contre les impôts additionnels et les projets du Gouvernement, à laquelle se sont associés les industriels et commerçants de Digne et de Manosque, a une importance qu'il convient de signaler.

Pour la première fois, les contribuables opposent leur intérêt à celui des politiciens.

Les industriels et commerçants formulent leurs doléances

Ils acceptent de supporter une lourde part des charges publiques, mais ils entendent que les sommes énormes qu'ils apportent au fisc cessent de tomber dans le gouffre du gaspillage. Ils exigent des économies. Comment leur donner satisfaction ?

On sait que toutes les dépenses de l'Etat sont réparties au budget des divers ministères. On ne peut donc réaliser d'économies que sur l'organisation administrative et le fonctionnarisme.

Or, les fonctionnaires constituent la phalange électorale des parlementaires Si les élus entreprennent de la décimer ils doivent renoncer à leur réélection.

Les économistes les mieux avertis les esprits les plus avisés, s'accordent à réclamer l'abandon par l'Etat des ruineux monopoles Pourquoi les conserve-t-on ?

C'est que les manufactures, ateliers et chantiers de l'Etat, avec leurs innombrables salariés, les marchés administratifs avec leur cortège d'abus, de prébendes et de profits indirects, permettent de rémunérer les services électoraux, de subventionner la presse et de fausser l'opinion.

Au surplus, la cession à bail des monopoles ou le régime de la liberté sont contraires à la doctrine socialiste qui impose l'absorption par l'Etat de toutes les industries et de tous les commerces, de tous les capitaux, de tous les éléments, de toutes les formes de la propriété et tend à faire de chaque citoyen un fonctionnaire.

Les socialistes d'Etat vont ils sacrifier leur programme au séduisant mirage ?

Ainsi se manifeste, chaque jour plus irréductible, l'opposition entre l'intérêt vital des contribuables et l'intérêt électoral des parlementaires. Si ceux-ci refusent de se plier aux nécessités de l'heure, s'ils s'obstinent à résister, ils seront emportés comme fétus de paille par la marée montante des mécontentements.

Gaston BEINET.

La Légende du Gâteau des Rois

C'est dimanche dernier que l'on a tiré le gâteau des rois. Cette fête est très populaire en Provence Tout le monde connaît la naïve légende des Rois Mages que Saboly a recueillie dans ses Noëls provençaux et dont nous retrouvons la jolie musique du XVIIe siècle dans « l'Arlésienne » de Bizet.

La fête des rois remonte à la plus haute antiquité. Elles faisaient suite chez les Romains aux Saturnales de décembre. Le christianisme a suivi la tradition du paganisme. La plupart des fêtes religieuses d'ailleurs, n'ont pas d'autre origine.

Le cérémonial du gâteau des rois n'a subi aucune modification et nous le retrouvons de nos jours tel qu'on le pratiquait à Rome voilà deux mille ans.

Devant des amis rassemblés, on apporte un gateau contenant une fève. Ce gâteau est divisé en autant de parts égales qu'il y a de convives. Un enfant — l'oracle — qui symbolise Phébus ou Apollon, indique au hasard la part qui revient à chacun. Le convive à qui échoie la fève est proclamé roi du festin. C'était un peu le bouffon de la cérémonie. On rit à ses dépens on lui dit des plaisanteries auxquelles il essaie de riposter, puis on l'imite dans tous ses actes Lorsqu'il boit son grand chambellan de dire : « le roi boit », et tout le monde boit. C'est le roi qui choisit sa reine, l'embrasse et la place à ses cotés pour présider la fête. Après force libations on chante, on danse, et tout se termine dans l'allégresse générale.

Il en était ainsi au XIIIe siècle, d'après les travaux de Pasquier Sous Louis XIV, malgré les rigueurs de l'étiquette, la cérémonie du gâteau des rois était très en honneur. Lorsque le roi de la fève avait désigné sa reine. il choisissait ses ministres, ses chambellans, ses ambassadeurs. Et pendant toute la fête parmi les convives, une parodie du gouvernement du roi véritable. Tout le monde de la cour faisait assaut de politesse, de courtoisie, de mots plaisants, spirituels, d'allusions charmantes aux hommes et aux évènements du jour. Le roi de la fève se prêtait toujours de bonne grâce à toutes ces fantaisies.

Un jour, à l'une de ces cérémonies, une princesse, fille naturelle du roi. connue par ses étourderies, lui fit demander sa protection pour tous les événements fâcheux qui pourraient lui arriver. « Je la lui promets, dit Louis XIV, pourvu qu'elle ne se les attire pas ». « Ce langage, observa un courtisan, n'est pas précisément celui d'un roi de la fève ! »

Plus tard, au XVIIIe siècle, les boulangers envoyèrent eux-mêmes, à leurs « pratiques » un gâteau des rois Les pâtissiers protestèrent et un procès s'ensuivit En conclusion, le Parlement interdit aux boulangers de faire aucune espèce de pâtisserie, d'employer du beurre et des œufs dans leur pâte, et même de dorer leur pain avec des œufs.

Certes, à voir les gâteaux alléchants qui abondent dans les vitrines de nos pâtissiers depuis quelques jours, on peut croire que nous n'en sommes plus au XIIIe siècle, lorsque la châtelaine offrait au troubadour suppliant un « gastel à fève » en échange de son amour courtois ; mais l'usage du gâteau des rois a gardé le même caractère et presque le même cérémonial.

C'est un usage charmant. Pour un jour tout au moins chaque chaumière a son roi et même sa reine. La joie est dans toutes les familles et dans tous les cœurs.

L'usage veut maintenant que le « roi de la fève » paye un autre gâteau le dimanche suivant. Il peut même y ajouter, en l'honneur de sa reine. non pas de l'hypocras comme autrefois, mais une bonne bouteille de muscat ou de Frontignan. Cet acte de générosité est toujours bien accueilli et apprécié par les convives.

C'est la semaine royale. Dimanche prochain nous aurons une deuxième fête des rois. Nous aimons à vrai dire. malgré nos sentiments républicains, ces rois éphémères qui s'offrent à nous avec le sourire aux lèvres et les mains pleines de douceurs.

du « Petit Provençal »

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

AGENDA P. L. M.

POUR 1926

L'Agenda que la Cie P. L. M. publie chaque année constitue non seulement un ouvrage d'un réel intérêt artistique, mais il est aussi le bréviaire du bon voyage Il est très recherché par les gens qui se déplacent et son succès va en grandissant d'année en année

L'édition 1926, qui est sur le point d'être épuisée, sera bientôt introuvable. Les personnes qui désirent se la procurer sont invitées à la demander sans retard au Service de la Publicité P. L. M 20 Boulevad Diderot, à Paris, qui la leur expédiera, à domicile, à réception d'un mandat-poste de 9 fr pour la France et 12 fr. pour l'étranger.

AGENDAS de Commerce et du P-L-M en vente à la Librairie Lieutier

© VILLE DE SISTERON

VARIÉTÉS

Voleuses de grands magasins

Les médecins ont inventé, il y a cent ans, une maladie qu'ils sont en train de supprimer rétrospectivement, puisqu'ils s'accordent tous, à peu de chose près, pour déclarer qu'elle n'a jamais existé. Cette maladie fantôme, c'est la manie du vol, la kleptomanie.

La campagne menée par un de nos plus distingués médecins experts, le président du Congrés de médecine légale des pays de langue française qui se tiendra à Paris cette année, le Dr A. Antheaume, vient de tirer la chose au clair ; les kleptomanes sont tout uniquement des voleuses.

Il est inimaginable, nous dit le docteur Antheaume, qu'on ait pu si longtemps se laisser berner. D'abord, qu'est ce que c'est que cette maladie qui ne sévit qu'à Paris et tout particulièrement au moment des fêtes de Noël au Jour de l'an ? Car la kleptomanie, vous m'entendez bien, n'existe ni à Londres ni dans aucune grande ville de l'Amérique du Sud, ni dans aucune ville d'Europe, Et pourtant Londres et Buenos Ayres possèdent, tout comme Paris, de grands magasins tentateurs et somptueux, qui ne le cèdent en rien aux nôtres ; mais la répression y est très sévère. Et pourquoi donc, je vous prie, ne voit-on jamais à Paris de vols kleptomaniaques masculin ? Pourquoi cette épidémie étrange laisse t-elle toujours les hommes indemnes ? Pourquoi les objets volés sont-ils toujours si agréablement utilisables ?

Pourquoi découvre-t-on si souvent dans ces vols soi-disant improptus une évidente préméditation ? Vous vous souvenez de la vogue, il y a quelques dix ans, des aigrettes, marabouts et autres paradis. C'était charmant sur un chapeau de femme mais c'était fort cher, Alors savez vous ce que constataient tous les grands magasins de Paris ? Quantité de femmes de la classe aisée faisaient porter chez elles *à condition* une aigrette de différentes maisons. Comme par hasard, les aigrettes rentraient le lendemain ou le surlendemain, Elles ne plaisaient plus. Après un certain nombre de voyages à travers Paris, les chefs de rayon, surpris de cette persistance dans les retours, s'aperçurent que les aigrettes maigrissaient chaque jour... Eh ! mon Dieu ! on cueillait délicatement un brin à l'une, un brin à l'autre et on se constituait une jolie garniture.

Et pourquoi, puisque les femmes aiment tant à « rendre » dans les grands magasins, pourquoi les kleptomanes ne restituent elles jamais ?

Le docteur Rogues de Fursac a eu naguère la curiosité de faire une enquête sur ce point-là. Il a demandé aux services compétents des cinq plus grands magasins de Paris : Recevez vous quelquefois des objets qu'on vous rend en vous disant qu'ils ont été pris sous l'influence d'une impulsion morbide ? Des cinq magasins la réponse a été la même : *Jamais*. En cinq années il n'y avait eu que quelques restitutions, *sans aucune excuse pathologique* Toutes étaient faites par l'intermédiaire des prêtres et principalement à l'époque du carême.

Ce qui a contribué, il faut le dire aussi, à fortifier cette légende de la kleptomanie c'est que des associations de voleurs professionnels poussent l'habileté jusqu'à se servir, d'une femme, comme exécutante, possédant un état civil pathologique, de quelque déséquilibrée, ancienne pensionnaire d'un asile de la Seine, qu'il est facile de suggestionner et qui, si elle est pincée ne dènonce ni les complices, ni le mécanisme du vol.

Vous le voyez, de quelque côté que l'on se tourne, on n'aperçoit nulle part de kleptomanes !

ARMAND RIO.

(Les Lectures pour Tous.

Mme Célestine ROLLAND, rue de l'Evêché, disposant de quelques instants, demande du linge à raccommoder.

Chronique Sportive

FOOT BALL

La place manquant nous ne pouvons insérer cette semaine le compte-rendu des deux matches de foot-ball qui eurent lieu dimanche dernier lesquels virent nos deux équipes victorieuses. Le compte-rendu détaillé sera inséré la semaine prochaine.

D'autre part nous rappelons au public que deux membres du S. C. S. passeront incessamment à domicile pour percevoir les cotisations de membres honoraires

Nous espérons que le meilleur accueil leur sera réservé, seul moyen d'encourager nos jeunes sportmens.

Chronique Locale

SISTERON

Mutualité.

Les membres de la Société de Secours Mutuels hommes sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu à la mairie demain dimanche 17 janvier à 10 h du matin. Les collecteurs seront au bureau à 9 h. 30 pour recevoir les cotisations

(Le Secrétaire)

Séance Récréative.

C'est demain dimanche, salle de l'Eldorado à 3 h 30 qu'aura lieu la séance récréative que nous annoncions la semaine dernière. Nous redisons à nos compatriotes qu'ils feront une bonne œuvre et qu'ils se procureront un vrai plaisir en y assistant

Les programmes seront en vente Quelques uns admirablement illustrés, constitueront un joli souvenir de cette soirée charmante. Tous donneront le texte de la splendide cantate de Rameau qui sera interprétée au cours de la représentation.

Conseil de revision

Cette semaine avaient lieu à Sisteron, pour tout le canton, les opérations du conseil de révision. Malgré une journée de neige et de froid les conscrits ont fêté leur 20 ans avec entrain et gaieté en parcourant les rues de la ville au son des clairons. Tout s'est très bien passé et pas d'inciden à signaler.

Le Conseil a examiné 8 jeunes gens dont 17 ajournés des classes 1923 - 1924 - 1925 et 41 inscrits pour 1925 Sur les 7 ajournés des classes précédentes 3 ont été pris *bons* pour le service, 8 ont été ajournés et 7 exemptés.

Pour la classe 1926, 23 ont été pris *bons* 15 ajournés et 3 exemptés. La commune de Sisteron comptait 26 inscrits dont 14 *bons*, 10 ajournés et 3 exemptes.

—o—

Musique. — Dans sa réunion générale tenue la semaine dernière à laquelle assistait tous les musiciens *Les Touristes des Alpes* ont réélu leur commission pour une periode de 3 années. La Société a renouvellé sa confiance à M Reynaud dont on se rappelle la démission intempestive en réunion publique, en le réélisant son président.

Voici la composition du bureau :

Président, Albert Reynaud,
Vice-président, Charles Donzion,
Trésorier, Pascal Lieutier,
Secrétaire, Marcel Delaye,
Archiviste, Henri Durbec,
Aide-archiviste, Ernest Espinasse.

La Commission a décidé de poursuivre encore plus avant l'enseignement de la musique afin de procurer à nos jeunes gens des distractions morales et saines et leur donner un élément artistique pour leur permettre à leur arrivée au régiment de rentrer à la musique.

Les cours de solfège, dirigés par M Izard chef, sont régulièrement suivis par une bonne vingtaine d'élèves qui bientôt passeront du cours vocal au cours instrumental ; la République de la Baume, comme gage d'amitié, nous enverra au printemps une phalange d'instrumentistes formés encore par M. Izard, qui viendront renforcer les cadres des Touristes des Alpes.

Comme on peut en juger, les vieux musiciens font tout ce qui leur est possible de faire pour former un noyau solide qui permettra aux élèves de venir plus nombreux et plus aptes à maintenir le bon renom artistique des Touristes des Alpes

C'est là leur seule ambition.

—o—

Bal des Commerçants

C'est demain soir à 9 heures que ce grand bal a lieu dans la salle du Casino avec le concours de l'orchestre du Baumas.

A cette occasion la salle recevra une décoration spéciale et tout fait espérer que ce bal obtiendra un bon succès.

Prix d'entrée ; 5 francs.

Procès de Presse

M. Galici Emile, ancien candidat aux élections cantonales contre M. Jourdan, à Sisteron, usant du droit que lui donne la loi de 1881, a fait assigner le gérant du *Travailleur des Alpes* devant le tribunal correctionnel de Digne pour refus d'insertion et demande de principes de dommages intérêts. L'audience est fixée au 2 Janvier, à 9 heures.

Le même jour M. Margaillan est également assigné par M. Jacques Stern, conseiller général, pour diffamation.

Sous Préfecture.

M. Dupré, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sisteron est nommé à Lambez.

M Grosjean, chef du Secrétariat particulier du Ministre de l'Intérieur est nommé Sous-préfet de l'arrondissement de Sisteron.

Soutiens de famille

Afin de permettre, en temps utile l'instruction des dossiers des soutiens indispensables de famille appartenant a la première fraction de la classe 1926, les familles des intéresrés qui désirent bénéficier de l'allocation militaire à 1, 60 sont invitées à adresser, *sans délai*, leur requête à la mairie de leur domicile.

Il est rappelé à cet égard que tout retard apporté dans la production de leur demande, indépendamment des inconvénients qu'il peut présenter pour l'attribution de l'allocation journalière, risque de priver le militaire du bénéfice de l'incorporation de faveur, prévue par la loi au profit des soutiens indispensables de famille.

Listes Electorales.

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 4 février prochain Peuvent être inscrits les citoyens Français ayant acquis leur domicile dans la commune avant le 1er octobre. Aucune demande d'inscription ne sera reçue sans le certificat de radiation ou de non inscription de la commune du dernier domicile du requérant.

Tous les ayants droits doivent se présenter. Aucune inscription ne sera effectuée d'office.

Aux Mutilés.

Le Président de l'Amicale des Mutilés de Sisteron, informe les pensionnés tuberculeux possesseurs d'un titre spécial d'indemnité de soins ayant pris fin le 31 décembre 1925, qu'ils peuvent en obtenir le renouvellement sur demande adressée à la Sous-intendance militaire à Digne, accompagnée du titre expiré.

COLOMB.

Foire — Après demain lundi se tiendra à Sisteron la foire de St-Antoine.

—o—

La Flèche du Parthe.

Touchés par un petit blâme que la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Sisteron a décoché à nos parlementaires sur leur rôle au parlement qui a déçu les plus justes aspirations du peuple (textual), MM. Gardiol, Baron et Michel sont venus cette semaine excursionner à Sisteron.

Sans doute, surpris par ce manifeste, ils sont venus rassurer leurs amis et se sont expliqués en petit comité sur l'inflation, le plafond crevé, les impôts nouveaux, la vie chère, les guerres du Maroc et de Syrie et toutes autres question à l'ordre du jour.

Nos trois députés auront beau dire et beau faire, ils ne pourront tenir les promesses qu'ils avaient faites en 1924, ils ne sont pas maîtres des évènements, ils avaient beaucoup trop promis pour tenir aujourd'hui la moindre des choses et sans vouloir médire sur leur gestion parlementaire, il n'y a qu'à consulter depuis 2 ans, le baromètre du change pour s'apercevoir ou le pays aujourd'hui va.

Tout homme de bonne foi, le reconnaîtra avec nous !

—o—

L'arrestation de l'assassin de Claret. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, l'évasion de la prison de Digne de Gorthier, condamné à mort, l'assassin d'Izoard de Claret. Sitôt l'évasion connue, des recherches effectuées ont permis son arrestation immédiate avec celle de son compagnon, Pelle, évadé lui aussi de Digne.

Voici la narration de cette arrestation : Jeudi soir, la brigade de la

© VILLE DE SISTERON

Javie alertée se mettait en campagne et passait une partie de la nuit à visiter les communes de Prads et Archail, car les bandits avaient été signalés dans cette direction. Vendredi soir, vers trois heures, deux hommes s'étant présentés au village de Charrolles et ayant demandé à M. Martin de leur donner à manger ce dernier leur posa quelques questions. Ils répondirent qu'ils étaient contrebandiers et si la frontière se trouvait encore loin.

Après avoir mangé, ils prirent à travers la montagne où ils arrivaient au hameau de Tercier et demandaient encore à manger. Là ils ont été reçus d'une autre façon, car la population avertie leur a fait la chasse et a même tiré sur eux car ils ont reçu des plombs Le jeune Petit s'est alors rendu. Gautier a tenu tête, mais il a été obligé de se rendre au chef de brigade, M Simian, qui n'a pas hésité à le mettre en joue.

La population de Prads mérite des éloges pour cette capture, en particulier à Mlle Laugier, fille de l'institutrice de Tercier, qui a eu le courage de venir avertir les gendarmes de la presence des malfaiteurs.

==

Echos de la Fête enfantine.

Une regrettable omission s'est produite dans le compte rendu de la fête enfantine du 7 janvier. Nous tenons à la réparer et à adresser nos félicitations à Mlle Francette Noiray qui a récité avec beaucoup de talent et un sens vraiment artistique une charmante poésie de Mme Desbordes Valmore : « Pour endormir l'enfant ».

La Neige

La neige tombe fine, fine, fine.
Recouvrant la terre
De son manteau d'Hermine. etc...

Le chansonnier en des vers très expressifs a donné une idée exacte d'une journée de neige ; Sisteron n'échappe pas à cette figure, car depuis deux jours la neige tombe sur notre région, faisant de la campagne un vaste tapis d'une blancheur immaculée. Nous sommes donc envahis par la neige et il est fort a craindre que la foire de lundi sera fortement contrariée par le temps froid et neigeux.

Casino-Cinéma.

Voici le programme de la soirée de ce soir samedi et de la matinée de demain dimanche :

Documentaire : *Comment se modernisent les vieilles cités Chincises* ;

Son dernier Exploit

avec Williams Hartt, - sensationnel

BRISE-FER

Cinquième époque

Double Epouvantail, comique 2 parties

AVIS DE DÉCES ET REMERCIEMENTS

Les familles COLOMBON, PETIT et BOUVERIS remercient leurs parents, amis et connaissances, des marques de sympathie qui leurs ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame Marie COLOMBON

née LANTHELME

survenu à Sisteron le 9 janvier 1926 dans sa 72e année, et les prient de trouver ici l'expression de toute leur profonde reconnaissance.

CREDIT A L'EPARGNE
Favorisés du sort

Nous sommes heureu d'apprendre que l'agence de Sisteron continue à être favorisée, au tirage du 2 janvier, M Esclangon, agent de cette société à remboursé les titres aux sociétaires suivants :

Tarif 5 - N° 5 655 à Mme Vve Clergue libraire à Sisteron.

Tarif 2 - n° 84.086 à M. Clergue F, Hôtel des Acacias, Sisteron.

Tarif D - n° 99.674 à M. Put E. commerçant au Poët (H.-A.).

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1886

Société de Capitalisation à forme mutuelle

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Médaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble :

11 Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr. en **15** ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels.

Pour renseignements et souscription s'adresser à M **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes)*

Etude de Me Guillaume BUES, notaire à Sisteron

Successeur de Me Borel

Syndicat du Canal de Saint-Tropez

Il est porté à la connaissance des membres du syndicat, que l'emprunt de **25 000 francs**, décidé à l'assemblée générale du vingt-six septembre mil neuf cent vingt cinq, est actuellement réalisable, sous les modalités prévues.

En conséquence, il est créé 50 obligations de 500 francs (nominatives ou au porteur, au gré des souscripteurs), productives d'intérêts au taux de 6 0/0, payables par semestres, à la caisse de M. le Receveur municipal de Sisteron, receveur particulier du syndicat.

Lesdites obligations seront remboursables, par voie de tirage, à concurrence de deux par année au moins, sauf au syndicat à user de la faculté qu'il s'est réservée, de rembourser par anticipation le capital emprunté, par voie de tirage à concurrence de ses disponibilités budgétaires futures.

Ces obligations sont émises au pair et sont exclusivement réservées aux membres du syndicat

Les souscriptions sont ouvertes et seront reçues en l'étude de Me **Buès**, notaire à Sisteron, qui délivrera des reçus provisoires, lesquels seront échangés contre les titres définitifs, dans les deux mois de la clôture de l'emprunt.

L'Emprunt sera clos le 31 Janvier au soir.

Signé, BUES, notaire,

chargé de la réalisation de l'emprunt.

ATELIER DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE

LOUIS CONCHY

— Avenue de la Gare - SISTERON —

JEAN Auguste, *Successeur*

REPARATIONS AUTOS, MOTOS, VELOS

LOCATION AUTO

Tous travaux de tour, d'ajustage, de fraisage, à *des prix défiant toute concurrence*

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre d'Argençon

CONCOURS

Il s'agit de disposer dans les 9 cases les 9 premiers chiffres, de façon à former 3 totaux de 15, en ne se servant qu'une fois du même chiffre.

Si votre réponse est exacte, en vous conformant aux conditions de ce concours, vous pourrez recevoir notre cadeau. Adressez votre réponse aux « PRIMES SPHINX », 2, Rue Auguste Vacquerie, PARIS (16e). Joindre une enveloppe affranchie à 0 fr 30 portant votre adresse.

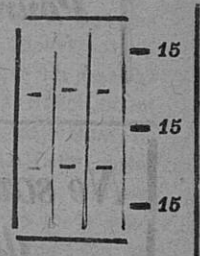

TSF **TSF**

Condensateurs — Transfos — Casques

Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réaction du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.

—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —:—

EMILE LATIL

54, Rue Droite - SISTERON — Basses-Alpes

TSF **TSF**

Mme JEAN

Chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

—o— Maladies de la bouche et des dents. —o—

Appareils or et caoutchouc, inlays, couronnes et bridges

INSTALLATION MODERNE

Cabinet permanent à SISTERON Rue de Provence

(Immeuble de la Recette des Finances)

Cabinet à LARAGNE, Avenue de la Gare

(Maison de la Pharmacie), *ouvert le jeudi et jours de foire*

CABINET DENTAIRE
E. Casagrande

10, Place de l'Horloge, 10

SISTERON

M. CASAGRANDE informe sa nombreuse clientèle qu'il se tient à sa disposition tous les jours non fériés de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.

Dentiers, Bridges, couronnes or, etc., à des prix modérés.

ETAT-CIVIL

du 8 au 15 Janvier 1926

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre Frédéric Ernest Félicien Barthélémy Cafetier à Sisteron et Lucie Marie Anglès S. P. à St-Vincent.

Entre Paul Joseph Victorin Isnard, chauffeur à Sisteron et Marie Marguerite Joséphine Burle S. P. à Sisteron.

Décès

Marie Philomène Lantelme, épouse Collombon, 73 ans — Joséphine Julien Veuve Mégy, 55 ans, hôpital.

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

A VENDRE :

Voiture d'Enfant

forme landau. Etat de neuf

S'adresser au bureau du journal

Petite Consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive.

Une boîte est expédiée contre mandat de 3 frcs 05 (pôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV à Paris.

R. C. Seine 65463

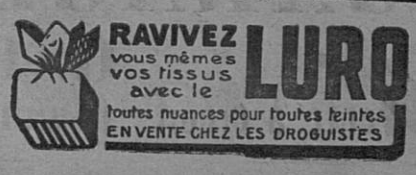

© VILLE DE SISTERON

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

En vente à la librairie LIEUTIER

BELLE JARDINIERE, Sisteron

TUBERCULEUX BRONCHITEUX Chroniques facilement et à peu de frais Guéris par Elixir et Révulsifs Dupeyroux. Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, avec nombreuses attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite.*

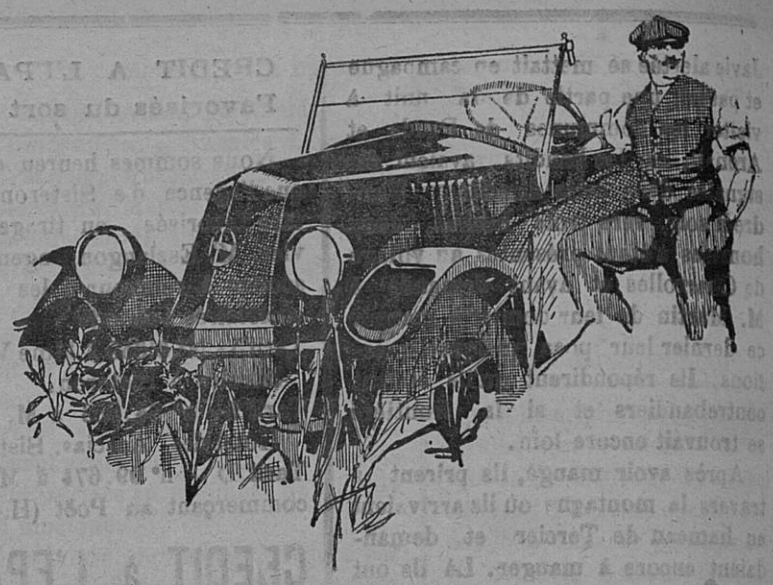

Acheteurs ! Réfléchissez !

Coûter peu à l'achat est bien.
Coûter moins à l'usage est mieux.
Valoir encore beaucoup six ans après est encore mieux.

C'est pourquoi

La RENAULT

est la voiture

économique par excellence,
quand on tient compte des dépenses occasionnées par les trois facteurs :

Prix d'achat,
Frais d'usage et d'entretien,
Valeur de revente.

De plus, elle vous donne la sécurité par ses freins sur les 4 roues, en supprimant les dérapages et les risques d'accidents.

Rappelez-vous, d'autre part, qu'une voiture sans freins sur les roues avant n'est plus une voiture moderne.

Garage Moderne — Francis JOURDAN

Aux Grands Garages :

Les Grandes Marques :

PEUGEOT

La Grande Marque Nationale

BERLIET

Le Roi des véhicules utilitaires

AMILCAR

Ses rapides petites voitures 6 et 7 H. P. (son grand sport 115 à l'heure)

FIAT

La nouvelle 7 C. V.

ROCHET SCHENEIDER

La voiture de qualité incomparable

PANHARD ET LEVASSOR

La voiture de grand Luxe

GARAGE MODERNE, Veuve LAMBERT

GAP (H.-A.) — *Succursale à* **SISTERON** (*B.-A.*)

Vente à crédit (gence exclusive pour les Hautes et Basses-Alpes) Essais gratuits de tous modèles

Le Gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON